

Séance du :

10/03/2023

Date de la convocation :
03/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2023 _ 09	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-trois et le 10 mars à 16h,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et TROIN François.
Suite à un empêchement (téléphonique et incendie) M. BIGHETTI de FLOGNY Charles a pris la séance en cours et est arrivé à 16h40.

Secrétaire de séance : TROIN François

OBJET : Budget de la Station de Distribution Automatique de Carburant :
Budget Primitif de l'année 2023

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,
- Vu le compte administratif pour l'exercice 2022 approuvé par délibération du Conseil Municipal de ce jour,
- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

Monsieur le Maire expose le contenu du budget et résume les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration,
par 08 voix pour, 0 voix contre,

- **Adopte** le budget primitif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

	DÉPENSES en Euros	RECETTES en Euros
	Section fonctionnement	
Résultat reporté	0,00	6 433,29
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	1 426 500,00	1 420 066,71
Total de la section	1 426 500,00	1 426 500,00
	Section d'investissement	
Résultat reporté	0,00	0,00
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	0,00	0,00
Total de la section	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	1 426 500,00	1 426 500,00

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 14 MARS 2023
et publication le: 14 MARS 2023

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

